



Avis de la CLE sur le projet d'extension de la carrière Ruvernison

28/01/2022

Contexte :

- La Commission Locale de l'Eau (CLE) n'a pas été officiellement saisie sur ce dossier. Elle s'en est donc autosaisie.
- Le porteur de projet, Carrières et Matériaux du Grand Ouest (CMGO), est venu présenter le projet d'extension de la carrière en Bureau de la Commission Locale de l'Eau le 29/11/2021.
- La CLE s'est réunie le 21/01/2022 afin de donner un avis sur la compatibilité du projet avec les documents du SAGE Léon-Trégor (PAGD et Règlement).
- Suite à la séance de CLE, les membres de la CLE et des riverains du site, ont visité la carrière en présence du porteur de projet.

Avis de la CLE :

Il convient de noter que l'affluent récepteur, le Traon Stang, alimente une rivière sur laquelle se trouve un pompage significatif d'eaux brutes, destinées à l'alimentation en eau potable.

Au vu de la présentation du porteur de projet en Bureau de la CLE, il conviendra pour l'exploitant de :

- S'assurer de la nature des déchets autorisés en stockage sur site ;
- Contrôler les débits de rejets (< 3 l/s/ha) issus de la carrière en respectant les normes de qualité physico-chimiques.
- Eaux souterraines :
 - D'informer des mesures d'évitement de diffusion des eaux de fouille dans les nappes et du risque d'assèchement des ruisseaux présents par bouleversements hydrogéologiques.
- Eaux superficielles :
 - De réaliser des analyses sur le paramètre « manganèse » en amont et en aval du site et au niveau du point de rejet ;
 - De réaliser des analyses sur le paramètre « zinc » en amont et en aval du site et au et au niveau du point de rejet (signature de zinc observée sur la Penzé) ;
 - De réaliser des analyses sur le paramètre « PH » en amont et en aval du site et au et au niveau du point de rejet (signature de zinc observée sur la Penzé) ;
 - De préciser le protocole mis en œuvre en cas de pollution du milieu aqueux par dispersion de produits, en particulier les matières en suspension.
- De réaliser un bilan environnemental annuel comprenant les points suivants et de le communiquer à la CLE :
 - Les données physico-chimiques en entrée et sortie de la station de traitement des eaux ;
 - Les données physico-chimiques amont-aval du cours d'eau récepteur (Traon Stang) ;
 - Les données issues de l'Indice Multimétriques MacroInvertébrés (I2M2) réalisé en amont et en aval du cours d'eau récepteur (Traon Stang). *Cet indice remplace l'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN).* Afin de connaître l'état initial du cours d'eau, cet indice Multimétriques

Macroinvertébrés sera réalisé par le porteur de projet, avant la remise en fonctionnement de la carrière et de ses rejets dans le milieu récepteur.

Sous réserve du respect des préconisations, il est proposé que la CLE émette un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur Guy PENNEC
Président de la CLE du SAGE Léon-Trégor
VP grand cycle petit cycle de l'eau à Morlaix Communauté
Maire de Plourin-lès-Morlaix

